



GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS

2 JOURS

OBJECTIFS

- ✓ Connaître le cadre réglementaire de la dépense publique en matière de marchés publics, les acteurs et leurs responsabilités
- ✓ Sécuriser l'exécution administrative et financière des marchés
- ✓ Connaître la réglementation relative aux modifications des marchés en cours d'exécution

PRIX

1020 € TTC

LIEU

Paris

DATES 2026

28-29 mai 8-9 octobre

SATISFACTION CLIENT



95,4 % (261 avis)

INTERVENANT

Expériences professionnelles

- ✓ Consultant-formateur en achat et en marchés publics
- ✓ Directeur des achats

Missions réalisées :

- ✓ Formations : gestion administrative et financière des marchés publics, clauses de prix dans les marchés publics, actualité de la jurisprudence en marchés publics ...
- ✓ Conduite de projet : élaboration des procédures d'exécution administrative et financière des marchés publics et accompagnement à leur mise en œuvre ...

Quelques références :



Contacter l'intervenant : contact@axes-management.fr

PROGRAMME

Le processus de la dépense publique dans le cadre du décret GBCP

Les actes d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre

Les bons de commandes, les marchés subséquents et les ordres de service (OS)

Les actes modifiant les marchés ou les accords-cadres

Les avenants : les différents types, sujétions techniques imprévues, exemples de jurisprudence

La force majeure et l'imprévision

Les décisions de poursuivre

Atelier : rédiger un avenant et en justifier le recours

Les clauses financières

Les différents types de prix : unitaire, global et forfaitaire, mixte

La notion de prix économique : prix ferme, actualisable, révisable

Les variations de prix : actualisation, révision (*exercices pratiques*)

L'avance, l'état d'acompte et les paiements partiels définitifs (*exercices pratiques*)

Les pénalités de retard et de mauvaise exécution, les remises de pénalités (*exercices pratiques*)

Le règlement des sous-traitants

Les nantissements et cessions de créance

La retenue de garantie, la garantie à première demande et la caution bancaire

La constatation du service fait

Les dispositions des CCAG

Les délais et les opérations de vérification

Les décisions : réception ou admission, ajournement, réfaction, rejet

Le paiement des dépenses

Le délai global de paiement : la réforme de la loi DADUE du 28 janvier 2013

Les intérêts moratoires (*exercices pratiques*)

Analyse des principaux rejets effectués par le comptable

Les pièces justificatives de la dépense

L'arrêté du 31 janvier 2018 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des organismes soumis au titre III du décret GBCP

La résiliation des marchés

Événement extérieur au marché, à la demande du titulaire, faute du titulaire, intérêt général

Le décompte de résiliation du marché

Conclusion et évaluation de la formation